

L'écho du

RELAIS



I. Pour de bonnes relations entre parents et assistants maternels

II. Le Relais : un an déjà !

Depuis le 2 mars 2015, le Relais Assistants Maternels de Saran a fait son entrée dans la structure « les P'tits Loups ». Ce projet a pu voir le jour grâce à la volonté des élus de répondre au mieux aux différents besoins des familles en attente d'un mode de garde sur le territoire. Au mois de décembre 2015, le RAM recensait 139 assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire.

Petit à petit, Le RAM trouve sa place dans le paysage institutionnel, et de nombreux projets ont pu voir le jour sur ces premiers mois. L'engouement des assistants maternels a permis à la responsable du relais de faire plusieurs propositions qui ont aujourd'hui un rythme régulier (ateliers motricités, temps collectifs, groupe de parole). Dans ce premier numéro, une fiche pédagogique permet de redéfinir et d'orienter les bonnes relations entre parents et assistants maternels.

Une deuxième partie est consacrée à la première année de vie du relais.

I. POUR DE BONNES RELATIONS ENTRE PARENTS ET ASSISTANTS MATERNELS :

En tant qu'**assistant maternel** et parent, nous nous engageons à écouter l'autre avec attention, du début à la fin de la relation, dans un esprit et un climat de confiance réciproque.

La confiance mutuelle

En tant qu'**assistant maternel** et parent, nous nous engageons à respecter les particularités de chacun (situations de handicap, différences socioculturelles, convictions religieuses...).

Le respect des différences

Pour une relation de qualité dès les premiers contacts

L'enfant évoluant dans différents milieux de vie (famille, assistant maternel, relais d'assistant maternel, lieux d'accueil enfants parents), nous nous engageons à rechercher ensemble la plus grande cohérence éducative possible entre ces milieux pour le bien-être de l'enfant.

La coéducation

En tant qu'**assistant maternel**, je m'engage à respecter les parents dans leur rôle de premiers éducateurs et à reconnaître leurs compétences et connaissances.

En tant que **parent**, je m'engage à respecter l'assistant maternel comme un professionnel de la petite enfance qui a les connaissances et les compétences nécessaires pour accueillir mes enfants et veiller à leur épanouissement physique et psychologique.

En tant qu'**assistant maternel** et parent, nous nous engageons à respecter le cadre juridique : droit du travail, convention collective, contrat de travail, agrément PMI et à se tenir informés des évolutions réglementaires.

Le cadre juridique

Pour une relation professionnelle employeur/salarié

La gestion des conflits

En tant qu'**assistant maternel** et parent nous nous engageons à exposer les problèmes dès qu'ils surviennent et à choisir un moment calme sans présence des enfants afin d'en discuter et d'éventuellement faire appel ensemble à une personne ressource.

En tant qu'**assistant maternel**, je m'engage à me former afin de continuer à améliorer ma pratique professionnelle.

La formation

En tant que **parent**, je m'engage à prendre en compte les demandes de formation de l'assistant maternel que j'emploie et faire mon possible pour trouver des arrangements en ce qui concerne les dates de formation.

LES POINTS DE VIGILANCE :

Nous nous engageons lors de l'établissement du contrat de travail à nous mettre d'accord notamment sur les points suivants :

- les horaires et planning,
- la présence des enfants sur des années complètes ou incomplètes,
- le salaire,
- les périodes de congés,
- les heures supplémentaires,
- le délai de prévenance dans le cas de modifications.

En tant que **parent**, je m'engage à demander au préalable à l'assistant maternel tout changement, et à rester raisonnable dans mes demandes.

La souplesse de l'accueil familial

L'accueil chez une assistante maternelle est apprécié pour sa souplesse, mais il ne doit pas être synonyme de non respect des règles établies.

En tant qu'**assistant maternel**, je m'engage à permettre aux parents une souplesse dans l'organisation de l'accueil de l'enfant.

En tant qu'**assistant maternel**, je m'engage à prévenir les parents de la présence de ma famille au domicile, pendant l'accueil des enfants et à donner la priorité aux enfants accueillis.

En tant que **parent**, j'ai conscience que l'accueil de mon enfant se déroule dans le cadre familial, tout en sachant que l'assistant maternel reste l'unique responsable de mon enfant.

La famille de l'assistant maternel :

Pour une prise en compte de la spécificité de l'accueil familial

En tant qu'**assistant maternel**, je m'engage, dès la première visite, à ce que ces espaces soient adaptés pour l'accueil des enfants (hygiène, jouets, adaptés à l'âge des enfants, sécurité...).

Le domicile de l'assistant maternel :

L'habitation de l'ama est un lieu de vie privée et un lieu de travail

En tant que **parent**, je m'engage à respecter la vie privée de l'assistant maternel et à respecter son lieu de vie et ce dès la première visite.

Les différents employeurs


En tant que **parent**, je m'engage à prendre en compte que mon enfant est accueilli avec d'autres enfants qui n'ont pas reçu la même éducation, et dont les parents ne partagent pas toujours les mêmes principes éducatifs.

En tant qu'**assistant maternel**, je m'engage à faire en sorte de prendre en compte les aspirations de tous les parents qui m'emploient dans la mesure du possible. En cas d'incompatibilité de principe éducatif, je m'engage à prévenir les parents et à prendre une décision éclairée et argumentée.

Les moments clefs :

Nous nous engageons à échanger sur les différents moments clefs de la journée et de nous mettre d'accord sur les principes à respecter notamment sur :

- Les repas (pratiques de chacun, interdits...),
- Le sommeil (rythmes...),
- Les activités (sorties, jeux éducatifs, télévision...),
- L'apprentissage de la propreté,
- Les soins.



En tant qu'**assistant maternel**, je m'engage à organiser une période d'adaptation avec l'enfant. Cette période doit correspondre aux besoins de l'enfant et être d'une durée raisonnable pour les parents.

En tant que **parent**, je m'engage à m'organiser pour respecter cette période d'adaptation, à donner toutes les informations nécessaires pour aider l'assistant maternel à mieux comprendre et à découvrir mon enfant (ses rythmes, ses goûts, les périodes plus difficiles...).

Le cadre juridique

Pour un accueil de qualité au quotidien

En tant que **parent**, je ne fais pas durer de façon excessive ces échanges d'information sur la journée et reste respectueux des horaires.

L'arrivée et le départ des enfants :

En tant qu'**assistant maternel**, je m'engage à informer à la fin de la journée les parents du déroulé de la journée : repas, sommeil, activité réalisée, humeur générale, anecdotes... je peux également proposer un cahier de liaison avec des informations générales sur la journée.

II. LE RELAIS UN AN DÉJÀ !

Au mois d'avril 2015 le Relais Assistants Maternels de Saran ouvrait ses portes.

1. MAIS UN RELAIS QU'EST CE QUE C'EST ?

Ce n'est pas : "qu'est ce que c'est", mais "c'est un lieu pour qui ?"

Le RAM constitue un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux parents ou futurs parents, aux professionnels de la petite enfance, et aux enfants accueillis chez les assistants maternels ou en garde à domicile.



LES ASSISTANTS MATERNELS :

Le RAM est un lieu d'information et de ressources où les professionnels peuvent trouver une documentation adaptée au domaine de la petite enfance.

L'organisation de temps collectifs, de sorties ou de regroupements permet une réflexion professionnelle autour du métier d'assistants maternels et de garde à domicile dans un cadre adapté aux enfants. Ils permettent aussi de rompre l'isolement ressenti par beaucoup. La mise en place de partenariat avec des organismes spécifiques permet la promotion et la valorisation du métier d'assistants maternels à travers la réalisation de formations, d'interventions et de soirées à thème.

Le RAM est un lieu de première information, en cas de nécessité la responsable redirige vers les structures compétentes.



LES PARENTS OU FUTURS PARENTS :

Le RAM informe les parents de l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire.

Il met à disposition une liste à jour des Assistants Maternels du territoire.

Le RAM délivre une information générale en matière de droit du travail et oriente si besoin.

Il sensibilise les parents sur leur rôle d'employeur et les obligations qui en découlent.

Le RAM offre de la documentation et informe sur les réunions thématiques qui s'organisent sur le territoire.



2. ET ON A FAIT QUOI CETTE ANNÉE ?

Les groupes de parole du samedi :

Ces groupes ont eu lieu les 9 mai 2015 et 12 décembre 2015. C'est un temps d'échanges entre les assistants maternels sur les questionnements en cours.

La formation « Droits et Devoirs dans l'exercice de votre métier »

Virginie Evrard, la responsable des formations des assistants maternels à l'IF-CAS (Institut de formation continue dans l'action sociale) est venue se présenter aux professionnelles lors d'une matinée d'échange organisée par le RAM. Par la suite, nous avons pu mettre en place cette formation sur trois samedis du mois de septembre. L'objectif : identifier les éléments du contrat de travail de la convention collective à prendre en compte pour mettre en place une activité multi-employeurs.

« Ces trois journées de travail instructives, et surtout nécessaires à l'exercice de notre profession d'assistante maternelle, se sont déroulées dans une atmosphère très conviviale et agréable. Je garde un excellent souvenir de ce stage et envisage déjà de m'inscrire à une nouvelle session qui se tiendra au RAM de Saran »
V. R.



« Nous pouvons partager, apprendre à nous connaître et j'apprécie les activités proposées aux enfants. La diversité du programme proposé, sorties, réunions d'échanges... Un endroit qui nous permet de sortir de notre confinement. Pour les enfants, la découverte d'autres lieux, activités, rencontre d'autres enfants... Une animatrice qui nous écoute, nous informe. »
S. H.

Les assistants maternels se sont vu proposés des réunions, ou conférences tout au long de l'année sur des thèmes en lien avec leur profession comme « **La bronchiolite** », ou plus récemment « **Le sommeil de l'enfant de 0 à 4 ans** » le 29 janvier à la médiathèque.

● **Les groupes collectifs** : Le RAM bénéficie de trois matinées d'animation (le mardi, le jeudi et le vendredi).

Pour permettre à tous les professionnels qui le souhaitent de venir au RAM, un roulement sur deux semaines existe depuis la rentrée scolaire de 2015.

Plusieurs projets se sont doucement mis en place, comme les ateliers motricités en partenariat sur l'ensemble de la structure des « P'tits loups ». Ces ateliers étaient animés par une intervenante extérieure et spécialisée dans la motricité du tout petit.

Des rencontres intergénérationnelles avec la chorale du foyer Georges-Bras-sens venue chanter au RAM. L'organisation du spectacle de Noël en partenariat avec le multi-accueil et l'accueil familial. Nous avons pu bénéficier du cadre du foyer pour garantir une meilleure qualité du spectacle présenté par Mathilde Pinsard intervenante musicale.

La médiathèque de Saran assure un dépôt de livres régulier au RAM, afin de diversifier les thématique abordées, et de découvrir la lecture dès le plus jeune âge.



LES SORTIES :

Depuis l'ouverture du RAM, trois sorties on pu être effectuées :

- La sortie au **Parc floral** le 23 juin.
- La sortie « **Ramassage des feuilles** » au **Lac de la Médecinerie** le 18 novembre, a permis la réalisation de grands arbres collectifs affichés dans le RAM.
- La sortie au **château de La-Ferté-Saint-Aubin**, le 22 décembre pour clôturer l'année dans une ambiance féerique.



3. 2016, ET C'EST REPARTI :

L'année 2016 est arrivée, avec son lot de nouveaux projets. Deux formations vont être proposées aux assistants maternels :

- Préparation du **certificat « Acteur Prévention Secours »**, aide et soins à domicile ; les **samedis 5 et 19 mars et 2 avril**.

- **Éveil de l'enfant**, pour amener les assistants maternels à réfléchir aux activités proposées en fonction de l'âge, mais aussi au développement de chaque enfant. Les **samedis 21 et 28 mai et samedi 11 juin**. À l'heure actuelle il manque des inscrits, pensez à joindre le RAM.

LES PROJETS :

- **6 groupes de motricité** sont déjà répartis sur l'ensemble de l'année, petite nouveauté depuis janvier, un des temps est partagé avec les assistants maternels de l'accueil familial.

- « **Lire ensemble à la Médiathèque** », de 10h à 11h les mercredis 20 janvier, 23 mars et 25 mai, un petit groupe d'assistants maternels et la responsable du RAM se retrouvent pour partager un temps uniquement consacré à la lecture dans une salle pleinement adaptée à la médiathèque.

- **Groupe de parole** le 25 juin.

- Un **projet Jardin** commun à l'ensemble de la structure débutera en mai.

- Une soirée d'information sur la motricité « **De la naissance à la marche** » aura lieu le mardi 29 mars, à la salle du Lac à 20h.

- La structure « **les P'tits Loups** » souhaite reconduire l'échange avec la **chorale du foyer Georges-Brassens** le 31 mars.

- Venue de la **ferme Tiligolo** le 26 et 31 mai sur inscription.
- Et pour marquer la fin de l'année scolaire, la réalisation d'une **Exposition de photos** le 4 juin.

Les visites et sorties envisagées :

- Centre équestre de Saran.
- Promenade dans la forêt d'Orléans
- Nouvelle tentative au Parc floral
- Ramassage des œufs

Accueil d'une stagiaire éducatrice de jeune enfant de première année du 23 mai au 1^{er} juillet 2016.



L'ÉCHO DU RELAIS

Directrice de la publication : Maryvonne Hautin, maire de Saran

Textes et photographies : Relais assistants maternels de Saran

Réalisation : Service communication / 120 exemplaires / IPNS Mars 2016.